

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-10

PLANS D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2009

Depuis 1990, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en mettant en œuvre ses propres actions ou, en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2009, le Département de Tarn-et-Garonne est partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes. Outre l'action CENTAURE, le Département financera diverses opérations pour un coût total de 10 800 €.

I - PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE 2009

« Enjeu des 14 à 24 ans » : 2 actions

- Opération jeunes conducteurs « Centaure » pour 100 stagiaires de 16 à 25 ans. Le coût global de cette action s'élève à **4 000 €**.

- « **Sécurité dans les bus scolaires** » initiée par la prévention routière avec une participation de **1 700 €**, (faire prendre conscience aux jeunes du danger relatif aux transports en commun).

Enjeu « Deux roues motorisées » : 8 interventions

Le Conseil Général participe activement à des actions d'éducation et de prévention auprès des jeunes utilisateurs de deux roues, soit dans les collèges, soit lors de rassemblement de motards.

En 2007, l'acquisition du simulateur moto a permis de valoriser l'intervention du Département auprès de ce public.

En 2009, nous proposons de continuer ces actions notamment lors des rassemblements motos (ex Valence d'Agen, rallye gendarmerie, réunion de la Fédération des Motards). La participation du Conseil Général pourrait être valorisée par la remise de lots tels que contrôleurs de pression de pneumatiques, filets attache casques, brassards fluorescents..., pour un montant de **2 000 €**.

Dans le cadre de la ***Semaine de la sécurité routière***, une action spécifique sera organisée vers les utilisateurs de 125 cm³. Le Conseil Général pourrait participer à cette action par la remise des lots prévus dans l'enveloppe visée ci-dessus.

- « ***L'association Benjamin*** » quant à elle propose une action intégrée à cet enjeu. Elle se décline en deux directions :

- la formation de relais (éducation),
- le financement d'une partie du Brevet de Sécurité Routière avant le prêt d'un deux roues aux jeunes.

L'aide financière du département (**500 €**), est issue de l'enveloppe globale affectée à la subvention de fonctionnement votée par l'Assemblée Départementale en faveur de l'association Benjamin.

- ***Aide au fonctionnement des pistes de prévention routière*** pour un montant de **1 000 €**. Cette somme permet d'acquérir un deux roues nécessaire à l'éducation routière des jeunes Tarn-et-Garonnais.

Enjeu « alcool, drogue, comportements défectueux »

La Prévention Routière organise tous les ans l'opération « **Capitaine de Soirée** » en collaboration avec les discothèques, des clubs sportifs, et le monde étudiant. Cette action, désormais de portée nationale, s'adresse aux jeunes entre 18 et 24 ans qui fréquentent les discothèques et désignent un chauffeur pour le retour de la soirée.

Les tirages au sort permettent de récompenser « **ces capitaines** ». Le Conseil Général soutient cette action en finançant des stages « Centaure » aux lauréats pour un montant de **600 €**.

II - ACTIONS PROPOSEES PAR L'ASSOCIATION « VIVRE AUTREMENT »

En 2006, le Conseil Général a participé à l'acquisition, par l'association « VIVRE AUTREMENT », d'un véhicule aménagé pour la formation au permis de conduire de **personnes handicapées** pour un montant de **3 000 €**.

L'association sollicite, aujourd'hui, un soutien financier pour son fonctionnement. L'aide apportée peut s'élever à **1 000 €**.

Les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de ces actions seront prélevés sur l'article 65684, sous-fonction 621, du Budget Départemental.

En conclusion, je vous demanderais après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- approuver la participation du Conseil Général aux actions ponctuelles précitées, ainsi qu'à l'opération « Centaure »,
- m'autoriser à signer la convention avec la société « Centaure ».

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Général dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière 2009, pour un montant global de 10 800 € :

Programme local de sécurité routière 2009

- Opération jeunes conducteurs « Centaure »
pour 100 stagiaires de 16 à 25 ans 4 000 €
- « Sécurité dans les bus scolaire » initiée
par la Prévention routière 1 700 €

- Enjeu « deux roues motorisées » 2 000 €
- Association Benjamin 500 €
(imputables sur la subvention de fonctionnement votée
par l'Assemblée en faveur de cette association)
- Fonctionnement des pistes de prévention routière 1 000 €
- Opération « Capitaine de Soirée » 600 €

Actions proposées par l'association « Vivre autrement »

- Aide au fonctionnement de l'association
pour les actions en faveur des personnes
handicapées 1 000 €
- Approuve la convention avec la société Centaure ;
 - Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte
du département ;
 - Impute les dépenses correspondantes à l'article 65684, sous-fonction 621 du budget
départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,